

Discours du Secrétaire général à l'Assemblée générale

New York, le 21 septembre 2004

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

a besoin d'un mécanisme efficace pour la recherche des solutions communes aux problèmes communs. C'est précisément dans ce but que l'ONU a été créée. N'allons pas croire que, si nous n'en faisons pas bon usage, nous trouverons nécessairement un autre instrument plus efficace.

L'année prochaine, à la même époque, vous vous réunirez pour faire le bilan de l'application de la Déclaration du Millénaire. J'espère qu'à ce moment-là, vous serez prêts à prendre ensemble des décisions énergiques sur tout l'éventail de questions abordées dans la Déclaration, à l'aide du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui paraîtra avant la fin de l'année.

Comme je l'ai dit il y a un an, nous sommes à la croisée des chemins. Si vous, les dirigeants politiques des nations du monde, ne pouvez vous mettre d'accord sur la voie à suivre, l'histoire décidera pour vous, ce qui ne servira pas nécessairement les intérêts des peuples de vos pays.

Je n'essayerai pas aujourd'hui de préjuger ces décisions, mais bien de vous rappeler le non des ho
que la civilisation elle-même. Non loin de cette tribune
se trouve une reproduction du code de lois promulgué
mille ans, dans un pays qui s'appelle à présent l'Iraq.

Dans l'ensemble, le code d'Hammourabi nous paraît aujourd'hui incroyablement sévère. Mais gravés dans les tablettes figurent les principes de justice reconnus – à défaut d'être appliqués – par presque toutes les sociétés humaines qui se sont succédées depuis :

Protection juridique pour les pauvres;

Restrictions imposées aux plus forts pour les empêcher d'opprimer les plus faibles;

Lois promulguées publiquement et connues de tous.

Ce code a marqué une étape importante dans les efforts de l'humanité pour établir un ordre régi non par la loi du plus fort mais par la force de la loi. Bien des nations représentées ici peuvent fièrement citer des textes fondateurs qui donnent corps à cette notion. Et c'est aussi sur ce principe que repose l'Organisation des Nations Unies, votre Organisation.

L'Union africaine a dignement décidé de prendre en main le déploiement d'observateurs et d'une force de protection au Darfour, ainsi que la recherche d'un règlement politique, qui seul pourra déboucher sur une sécurité durable. Mais nous connaissons tous les limites actuelles de cette jeune Union, et nous devons lui apporter tout l'appui possible. Que personne n'aille penser que le Darfour est l'affaire des Africains et des Africains uniquement. Les victimes sont des êtres humains, dont les droits fondamentaux doivent être sacrés pour nous tous. Nous avons tous le devoir de tout faire pour les secourir, et de le faire immédiatement.

Mesdames et Messieurs,

Le mois dernier, j'ai promis au Conseil de sécurité que, jusqu'à la fin de mon mandat, je donnerais la priorité aux activités que mène l'ONU pour promouvoir l'état de droit et la justice dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit.

Dans le même ordre d'idées, je vous engage vivement à redoubler d'efforts pour faire respecter la légalité chez vous et ailleurs. Je demande à chacun d'entre vous de tirer parti des dispositions que nous avons prises pour vous permettre de signer les traités sur la protection des civils – traités que vous avez vous-mêmes négociés –, puis, une fois rentrés chez vous, d'en appliquer de bonne foi toutes les dispositions. Et je vous implore d'accorder tout votre soutien aux mesures que je vous soumettrai, à cette session, en vue d'améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies. Vous conviendrez, je crois, que ces non-combattants, qui prennent volontairement de grands risques pour venir en aide à d'autres êtres humains, méritent non seulement votre respect, mais aussi votre protection.

Partout dans le monde, les victimes de la violence et de l'injustice attendent. Elles attendent que vous teniez votre parole. Quand l'inaction se dissimule derrière des mots, elles s'en rendent compte. Quand les lois qui devraient les protéger ne sont pas appliquées, elles s'en rendent compte aussi.

Je crois sincèrement que nous pouvons rétablir et faire régner l'état de droit partout dans le monde. Mais en fin de compte, cela dépendra de l'emprise que le droit a sur notre conscience. L'Organisation des Nations Unies a été bâtie sur les cendres d'une guerre qui avait infligé d'indicibles souffrances à l'humanité. Aujourd'hui, nous devons à nouveau examiner notre conscience collective et nous demander si nous faisons tout ce que nous pouvons.

Chaque génération doit poursuivre les efforts inlassables qu'a déployés la précédente afin de renforcer l'état de droit pour tous, seul moyen de garantir la liberté de tous.

Nous devons veiller à ce que la nôtre fasse sa part.

Je vous remercie.